

COMPTE RENDU SEANCE DU 4 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre février, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GERMAIN DE PRINCAY, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHASSERIEAU Daniel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2019.

PRESENTS : Daniel CHASSERIEAU, Dominique PAILLAT, Catherine GOURMAUD, Bernard GRELIER, Odile GRELIER, Sandrine ROUSIERE, Louissette COUSIN, Dominique EMERIT, Franck GUITTON, Fabrice HERBRETEAU, Charlène PHELIPPEAU, François PLESSIS, Michelle RATTIER, Philippe RIPAUD, Laure ROUET.

EXCUSES : Nathalie BIZET, Stéphane BOISSEAU, Laurence BARON.

SECRETAIRE : Odile GRELIER.

Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte à 20h30

Après lecture de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 14 janvier 2019, le Conseil Municipal approuve celui-ci.

ADMINISTRATION GENERALE

1/ Annulation à la demande du Trésorier de l'écriture du déficit de la Bodinière

Suite à un appel du Trésorier, il apparait que l'opération de prise en charge du déficit de la Bodinière voté par délibération du Conseil Municipal le 3 décembre dernier, ne peut se faire. En effet, il faut que les ventes de terrains soient terminées pour constater le déficit

Aussi Monsieur Le Maire demande à l'assemblée d'annuler la délibération D2018-057 du 3 décembre 2018.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'annuler la Délibération D2018-057 concernant les écritures à passer pour combler le déficit du budget lotissement la Bodinière.

2/ Demande DETR pour les travaux de la salle polyvalente 2^e phase

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la DETR 2019, nous pouvons prétendre à une aide de 30 000 € pour les travaux de la salle Polyvalente 2^e phase.

Le dossier a été déposé en Préfecture fin janvier selon l'estimation reçue du Cabinet DGA. Le plan de financement prévisionnel phase APS est le suivant en cas d'obtention des subventions :

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant	Nature	Montant
Gros Œuvre, Démolition, VRD	5 000,00 €	Subvention Préfecture	30 000,00 €
Menuiseries Intérieures	5 000,00 €	Subvention Conseil Départemental	39 051,11 €
Cloisonnement Plafonds	15 000,00 €	Subvention Conseil Régional	0,00 €
Revêtements de Sols et faïence	15 000,00 €	Autres aides publiques obtenues	0,00 €

Peinture	3 000,00 €		
Equipements Cuisine	20 000,00 €		
Doublage Triplis et isolation acoustique	27 500,00 €		
Electricité /Chauffage/Ventilation/Plomberie	15 000,00 €		
Maîtrise d'œuvre	10 500,00 €		
Frais Annexes (Mission SPS, Contrôleur Technique...)	2 500,00 €		
	0,00 €	Sous-total	69 051,11 €
	0,00 €	Autofinancement	49 448,89 €
Total dépenses	118 500,00 €	Total Recettes	118 500,00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte de solliciter la DETR pour le montant indiqué ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (15 voix POUR) :

- sollicite la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour les travaux de la salle polyvalente 2^e phase à hauteur de 25.32 % des montants des travaux H.T
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au dossier.

DECISION DU MAIRE

Monsieur le Maire communique au Conseil la décision qu'il a prise en matière de droit de préemption urbain en application de la délégation qu'il a reçue du Conseil Municipal à cet effet.

Numéro	Titre de la décision	Objet	Montant	Date de la décision
1	Renonciation à préempter	Décision de ne pas faire valoir le Droit de Préemption Urbain de la Commune sur la parcelles cadastrées AB300 et 301 8 Rue Edourd Majou	35 000 € + frais	15/01/2019

QUESTIONS DIVERSES

Le prochain Conseil Communautaire aura lieu à Saint Germain de Prinçay : le 6 février 2019 à 18h-

Catastrophe naturelle de 2017 : la commune a été reconnue au titre de la sécheresse 2017. Les personnes concernées ont 10 jours à compter de la publication de l'arrêté pour contacter leur assureur.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire rappelle que la prochaine réunion du Conseil aura lieu le :

- **Lundi 4 mars 2019**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

AFFICHÉ LE 8 FEVRIER 2019

Vu la secrétaire de séance
Odile GRELIER

Certifié exact, le Maire
Daniel CHASSERIEAU